



## **APPEL A CANDIDATURES**

### **PRIX TEM - TRANSITION ENERGETIQUE MARITIME - 2022**

**Attention ! La date limite de dépôt des candidatures est le 15 avril 2022**

#### **PRESENTATION DU PRIX TEM**

Le Prix TEM (Transition Énergétique Maritime) est un prix créé en 2020 par l'ACADEMIE DE MARINE et SOPER. Décerné chaque année, il récompense une personne physique ou morale pour sa contribution significative à la décarbonation du secteur du maritime. Cette contribution peut prendre toutes les formes possibles (projet, procédé, thèse, étude, etc.).

#### **LES PARTENAIRES**

L'Académie de marine est un établissement public chargé de favoriser des études sur des sujets majeurs concernant les questions maritimes et de contribuer par tout moyen approprié à encourager les recherches, les initiatives, les expériences pouvant intéresser les diverses activités maritimes. Dans le cadre du Prix TEM elle agit en liaison avec son association de soutien l'APSAM.

SOPER est la société holding fondée par Jean-Michel Germa qui regroupe tous les actifs et les activités de ce dernier dans le domaine de la décarbonation des activités humaines.

#### **RÈGLES ET ÉLIGIBILITE**

- Toute personne morale ou physique est éligible sans distinction (à l'exception des mineurs qui doivent être représentés par un parent).
- Les contributions peuvent prendre toutes les formes possibles (projet, procédé, thèse, étude, etc.) dans quelque domaine que ce soit, commercial, technique, financier, social, etc.

- Les lauréats d'une année ne sont plus éligibles,
- Les candidatures peuvent être spontanées (auto-candidatures) ou proposées par des tiers représentant le candidat,
- Les candidatures écartées une année ne sont pas reconduites automatiquement, mais les candidats peuvent les présenter à nouveau les années suivantes. Des ajouts et des modifications à la candidature originale sont possibles afin de refléter les dernières évolutions du projet.
- Les membres de l'ACADEMIE DE MARINE, de SOPER et des sociétés qui lui sont affiliées ainsi que leurs salariés ne peuvent concourir pour le prix.
- Le prix doit être reçu par le lauréat en personne, ou son représentant s'il s'agit d'une personne physique. Sauf circonstances exceptionnelles, aucun prix ne sera décerné en l'absence du lauréat.

## DÉPÔT DES CANDIDATURES

Les candidatures doivent être adressées avant le **15 avril 2022** par email à l'adresse [contact@academiedemarine.fr](mailto:contact@academiedemarine.fr). **Prière d'indiquer en objet du mail : Prix TEM 2022 + nom du projet.**

Les dossiers de candidature doivent comprendre :

- Un formulaire de candidature complété et signé (celui-ci est disponible sur le site de l'Académie de marine).
- Un dossier de candidature (20 pages maximum) accompagné d'une synthèse (2 pages maximum) présentant le projet que le candidat, ou son représentant, souhaite déposer. Le dossier mettra en évidence les aspects innovants et singuliers du projet.
- Pour les personnes physiques un curriculum vitae (2 pages maximum).
- Pour les personnes morales un extrait K bis et toutes références utiles (2 pages maximum).
- Eventuellement des lettres de soutien de la candidature (3 lettres maximum).

## REMISE DU PRIX

Le Prix TEM est doté d'une somme de 2 500€ et d'un trophée qui sont remis au cours d'une cérémonie solennelle, en présence des présidents de l'ACADEMIE DE MARINE et de SOPER.

A cette occasion, le lauréat dispose d'un temps pour présenter sa contribution et ses principales réalisations. Les informations sur le projet et le lauréat sont relayées sur le site internet de l'ACADEMIE DE MARINE et de SOPER, ainsi que sur leurs réseaux sociaux.

Les lauréats deviennent « invités permanents » de l'ACADEMIE DE MARINE pendant un an, période durant laquelle, ils bénéficieront d'invitations à diverses manifestations publiques de l'Académie.

### **DES QUESTIONS ?**

Contactez l'Académie de marine à l'adresse : [contact@academiedemarine.fr](mailto:contact@academiedemarine.fr)

### **LISTE DES LAUREATS PRECEDENTS**

- 2020 : Port de Sète, Sud de France

\*\*\*